

# QUITTANCE DE LOYER

## N° 42

QUITTANCE N° 42

01/03/2024

DETAIL	MONTANT
Loyer	742€
Prov. de charges	59€
Total	801€

Reçu de Mr FOUZAIH Mohamed

La somme de « **sept -cent-quarante deux euros (loyer) + cinquante neuf euros (charges)** » pour le montant d'un mois de loyer des locaux qu'il occupe dans l'appartement situé au **114-116 Grande Rue 92310 SEVRES (appartement B32)** le dit loyer commençant le **1<sup>er</sup> Mars 2024** et finissant le **31 Mars 2024** sous toute réserve de droit de DONT QUITTANCE.

NOTA : -un locataire ne peut déménager :

1/ qu'il n'ait justifié au propriétaire par une quittance du receveur qu'il a acquitté toutes ses contributions personnelle et mobilière de l'année courante

2/ qu'il n'ait donné ou reçu congé par écrit dans les délais prescrits

3/ qu'il n'ait fait faire toutes les réparations locatives à sa charge suivant l'usage ou d'après l'état des lieux s'il en existe un.

Fait à Chaville le 01/03/2024 par le propriétaire Madame Fabienne GORON BASILIO et/ou Mr Basilio Claudio

